L'Inspection
AVRIL 2023
166

LA RÉFORME DE LA RETRAITE : QUEL HORIZON POUR LES INSPECTEURS ?

SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE
SI.EN UNSA ÉDUCATION

L'INSPECTION, RÉALITÉS ET PROSPECTIVE
REVUE TRIMESTRIELLE DU SYNDICAT **SI.EN** UNSA ÉDUCATION

« *Risques numériques, transfert de responsabilités avec le périscolaire, vigipirate & état d'urgence...* »

L'AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE
L'ASL

VOUS AVEZ LE DROIT DE SAVOIR

TOUTES LES RÉPONSES DANS LES CHATS LIVE SUR AUTONOME-SOLIDARITE.FR

Pour L'ASL, la prévention est la première des protections

www.autonome-solidarite.fr

Unicorp : +33 1 83 75 65 12 - © PHOTO : J.Delpire - Shutterstock.

DU MALAISE AU MAL-ÊTRE

Au fil des mois, ce qui était chez les inspecteurs un sentiment de malaise diffus est en train d'évoluer vers un mal-être de plus en plus difficile à vivre.

Nous avions d'ores et déjà alerté le ministère sur l'évolution des congés de maladie, dont de trop nombreuses demandes liées à des situations de fragilité psychologique pouvant aller jusqu'au *burn-out*. Les réponses que nous avons obtenues jusqu'alors ne sont pas à la hauteur de la gravité de l'affaire.

Certes, l'ouverture de l'agenda social qui doit déboucher sur la réactualisation de la circulaire relative aux métiers de l'inspection est une bonne chose, mais cette démarche ne suffira pas à apaiser les tensions subies par de nombreux collègues. La pression de la hiérarchie locale est souvent vécue comme une souffrance ; elle n'est le plus souvent qu'un aveu de faiblesse de ceux qui en sont à l'origine, mais nos collègues la ressentent légitimement comme une menace ou comme une agression.

C'est d'autant plus difficile à supporter que chacun connaît l'investissement professionnel de toutes les inspectrices et de tous les inspecteurs. Nous cherchons sans cesse à accompagner les équipes pédagogiques, car nous savons bien que c'est ce travail qui est indispensable pour aider les enseignants dans leur ambition éducative. Pourtant, nous faisons l'objet de sollicitations sans cesse réitérées afin de fournir des données à notre hiérarchie, de lancer des projets dont nous percevons parfaitement qu'ils n'auront que peu ou pas d'impact sur la réussite éducative. Notre capacité décisionnelle en matière de gestion de notre temps de travail se réduit comme peau de chagrin ! Plus les contraintes pèsent sur nous, moins nous sommes en mesure de donner du sens et de la valeur à notre action.

Les évaluations externes sont le triste et parfait exemple de ces opérations auxquelles nous accordions du sens et qui se transforment en usines à gaz où le respect de contraintes toujours plus pesantes prend le pas sur la finalité de l'opération. En soutenant l'intérêt de ce dispositif, nous avions insisté sur quelques points majeurs pour nous : la nécessaire souplesse organisationnelle pour prendre en compte la charge de travail des inspecteurs, l'absolue nécessité de travailler avec des équipes pédagogiques volontaires, la nécessité d'associer les inspecteurs référents de la discipline ou du territoire à la synthèse pour prendre en compte le réalisme des propositions en termes d'accompagnement des équipes. Toutes les informations qui remontent aujourd'hui du terrain vont à rebours de ces recommandations. Comment s'étonner, dès lors, que de nombreux collègues refusent de mettre en œuvre des consignes qui ressemblent souvent à des vexations ?

L'évident mépris du gouvernement à l'égard des milliers de personnes qui manifestent pour rejeter une réforme des retraites aussi injuste qu'inutile contribue à plomber encore une ambiance déjà pesante… Dans un climat aussi délétère apparaît cependant un élément nouveau et rassurant : de nombreux syndiqués se lèvent pour dire leur refus de ces brutalités et leur attente d'un modèle social plus respectueux des acteurs qui s'efforcent de servir les usagers loyalement, mais sans aveuglement !...

Adossé à des valeurs comme la solidarité et le respect, le syndicat apparaît donc comme le seul rempart pertinent pour exprimer un mécontentement qui ressemble de plus en plus à une colère ! Ensemble, nous devons rester mobiliser pour défendre la société de demain à laquelle nous tenons.

Patrick **Roumagnac**
Secrétaire général
du **SI.EN**-UNSA

Le sommaire 166

Vu du SI.EN
4 **L'ACTUALITÉ DU SI.EN**

Le dossier
5 ***LA RÉFORME DE LA RETRAITE : QUEL HORIZON POUR LES INSPECTEURS ?***
6 **LE POINT SUR LA RÉFORME DE LA RETRAITE** ET SON IMPACT SUR LES I.E.N
8 **FAUT-IL ADOPTER LE RÉGIME DE RETRAITE** DE NOS VOISINS EUROPÉENS ?
10 **LA RETRAITE, UN CERTAIN GOÛT** POUR LE BONHEUR ET L'HUMANITÉ
LE TÉMOIGNAGE DE SYLVIE, *RETRAITÉE*

Le métier
12 **QU'EN EST-IL DES PFMP** À LA VEILLE DE CETTE ÉNIÈME RÉFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE ?

La vie académique
14 **ENTRETIEN AVEC UN COLLÈGUE IEN STI** EN CHARGE DES FILIÈRES INDUSTRIELLES BOIS, MÉTALLERIE ET MENUISERIE ALUMINIUM-VERRE

La retraite
16 **LE BUREAU NATIONAL DE L'UNSA**
17 **RETRAITÉS** DU 21 MARS 2023
DDEN ET INSPECTEURS RETRAITÉS DANS L'AIDE AU TRAVAIL PERSONNEL DES ÉLÈVES

Le coin des livres
18 **L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE OU L'HISTOIRE MANIPULÉE,** UNE DÉRIVE RÉACTIONNAIRE

Directeur de la publication
Patrick **Roumagnac**
Directeur de la rédaction
Joël **Delrot**
Photo couverture © **AdobeStock**
Réalisation : **Yellowstone-design**
Impression : **Compédit Beauregard**

CCPAP : 0521 S 07856
ISSN : 1251-2028
4 numéros : **l'Inspection, Réalités & Prospective**
Numéro spécial : Annuaire des Corps d'inspection de l'Éducation nationale
Prix du numéro : 7,50 €
Prix du dossier spécial : 15 €
Abonnement : 4 numéros + dossier spécial : 40 €

SI.EN - UNSA Éducation
23, rue Lalande - 75014 PARIS
01 43 22 68 19
sien@sien-unsa-education.org
sien-unsa-education.org

SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

FÉVRIER - MARS 2023

Bureau national

Bureau national du 14 mars

Lors de notre réunion de bureau national du 14 mars dernier, un point a été fait sur les GT UNSA Éducation école inclusive et sur la préparation de l'audience du SI.EN à la DGESCO.

La réforme de la voie professionnelle est un sujet d'actualité sur lequel le BN a pris connaissance des propositions de l'intersyndicale. Enfin, il a été acté concernant l'évaluation externe des écoles et des établissements que le SI.EN fera une intervention forte, nationale, notamment auprès du CEE, pour rappeler les termes initiaux de cette évaluation et la surcharge de travail que ces évaluations entrainent.

Évènement

Les grèves nationales

Les journées de grève contre la réforme de la retraite ont largement mobilisé dans toutes les villes de France.

Nombreux sont les collègues qui étaient présents dans les cortèges. Ils ont tenu à témoigner de la grande mobilisation qu'ils pu constater en nous adressant leurs photos.

Concours

Félicitations aux lauréats du CRIEN

Le SI.EN UNSA adresse toutes ses félicitations aux candidats admis au concours d'IEN et encourage ceux qui n'ont pas été retenus à poursuivre leur projet professionnel.

Afin de prendre en compte les créations d'emploi survenues depuis l'ouverture du concours, mais aussi les possibles défections, le ministère a choisi d'incrire un nombre significatif de candidats sur liste complémentaire. Nous avons d'ores et déjà demandé que la décision relative à leur admission définitive soit arrêtée le plus rapidement possible. Nous souhaitons aussi que le plus grand nombre possible d'inscrits sur liste complémentaire soit retenu.

LA RÉFORME DE LA RETRAITE : QUEL HORIZON POUR LES INSPECTEURS ?

Depuis la mi-janvier, le rejet de la réforme de la retraite portée par le gouvernement a mobilisé l'ensemble du monde syndical et au-delà une part significative de la population lors de nombreuses journées de grève réunissant des cortèges de manifestants d'une ampleur rarement égalée dans le cadre d'un mouvement social aussi long.

L'exécutif, focalisé sur une vision technocratique du dossier est resté sourd face au rejet massif d'un texte qui affectera arbitrairement, en fonction des mesures arrêtées et de la situation particulière de chacun, les perspectives de départ à la retraite dès la fin de l'année 2023. Il nous apparaît nécessaire dans un premier temps de clarifier la portée de ce texte pour chacun en revenant sur le calendrier de la mise en œuvre de la réforme et en illustrant ses effets par quelques exemples.

Quand le gouvernement légitime sa réforme en prenant appui sur ce qui se passe à l'étranger, et en particulier en Europe, il est intéressant de se pencher sur la réalité derrière des chiffres affichés comme des slogans. Alors que la perspective de la retraite s'éloigne pour beaucoup d'inspecteurs, certains de nos collègues retraités nous apportent leur témoignage en rappelant à la fois le projet de société dans lequel les avancées sociales relatives à la retraite se sont construites et la contribution essentielle des retraités à la société.

LE POINT SUR LA RÉFORME DE LA RETRAITE ET SON IMPACT SUR LES I.E.N.

La retraite avant la réforme et après la réforme :

Le projet de financement rectificatif de la sécurité sociale pour 2023 mobilise actuellement de manière unanime les organisations syndicales et au-delà une part importance de la population qui voit dans cette réforme une mesure brutale qui vient frapper avant tous les travailleurs les plus précaires, et parmi eux les femmes qui ont souvent les carrières les plus hachées ainsi que celles et ceux qui exercent les métiers les plus pénibles. Au sein de la fédération UNSA, le SI.EN est en totale solidarité avec un front syndical d'une ampleur rarement égalée.

Une opposition à un projet de société qui demande plus aux plus fragiles

Si les débats parlementaires et le passage par le Sénat ont permis un assouplissement du texte concernant la prise en compte des carrières longues dans le calcul de l'âge du départ à la retraite, en particulier pour ceux qui ont commencé à travailler entre 20 et 21 ans, il n'en reste pas moins qu'en l'état actuel dans le texte finalement adopté par voie de 49.3, suscitant colère sourde et regain de mobilisation , ceux qui ont commencé à 16 ou à 18 ans auront cotisé potentiellement 44 ans avant de pouvoir partir à la retraite. Par ailleurs les dispositifs prévus pour la prise en compte de la pénibilité au travail apparaissent globalement peu lisibles, entre les évolutions prévues pour le compte professionnel de prévention (C2P) et la création d'un fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle. On reconnait ici la capacité des gouvernements successifs à mettre sous le tapis des sujets sensibles par la création de comités *Théodule* chers au général De Gaulle ou l'ouverture d'un numéro vert selon l'inspiration du moment et les outils à la mode.

Pour cotiser 43 ans, encore faut-il pouvoir continuer son activité professionnelle en tant que sénior. Dans le privé, conserver son emploi après 50 ou 55 ans est souvent difficile. L'emploi des séniors est inférieur en France à la moyenne européenne, fragilisant de fait de nombreuses fin de carrière. Le gouvernement compte sur la mise en œuvre d'un « *index sénior* » pour pallier cette difficulté. Autant dire que ce dispositif de régulation du fonctionnement des entreprises risque d'être peu efficace, s'il voit finalement le jour.

Enfin concernant l'équité de traitement entre les hommes et les femmes, l'affichage de dispositions relatives à un objectif de réduction de moitié à l'horizon 2027 des écarts de pension entre les femmes et les hommes et un objectif de suppression de ces écarts à l'horizon 2050 apparait en l'état relever d'un vœu pieux. Ces passages de la réforme sont sans aucun doute destinés à adoucir la réalité tangible des deux dispositions centrales du texte en ce qui concerne l'allongement de la durée de cotisation et le recul de l'âge minimum légal de départ la retraite, drapant le texte d'un bel habit de justice sociale. En effet, pour ce qui est du recul des acquis sociaux, tout est clair, programmé, organisé, au trimestre près. Pour ce qui est des mesures de justice sociale, le texte en reste aux déclarations d'intention qui ne seront probablement pas suivies de décrets d'application et que viendra balayer la prochaine réforme des retraites rendue à nouveau urgente pour des questions de maîtrise des budgets. L'effort demandé aux salariés apparaît d'autant moins compréhensible qu'on se pose moins la question quand il s'agit d'engager d'autres dépenses ou de gérer le pays avec un minimum de cohérence dans la durée. Il convient ici de se rappeler que les dispositions de la précédente réforme « *Touraine* » de 2014 alors annoncées indispensables et suffisantes pour assurer la pérennité des régimes de retraite sont très largement révisées dans le cadre du projet de 2023. De ce point de vue également il n'est pas étonnant que le projet connaisse une telle opposition. À la lumière de cet exemple, les craintes sont fortes qu'à cette réforme vienne succéder une autre dans quelques années.

Et pour les inspecteurs, quelles sont les conséquences de la réforme ?

Les seules certitudes de la réforme concernent le recul de l'âge légal de la retraite à 64 ans en 2030 au lieu de 62 ans actuellement et l'augmentation du nombre de trimestres à 172 dès 2027 contre 168 actuellement.

Concernant le recul de l'âge légal de départ à la retraite, le diagramme ci-dessous représente les étapes de la mise en œuvre de la mesure selon l'année de naissance des salariés :

Âge légal de départ *(hors départs anticipés)*

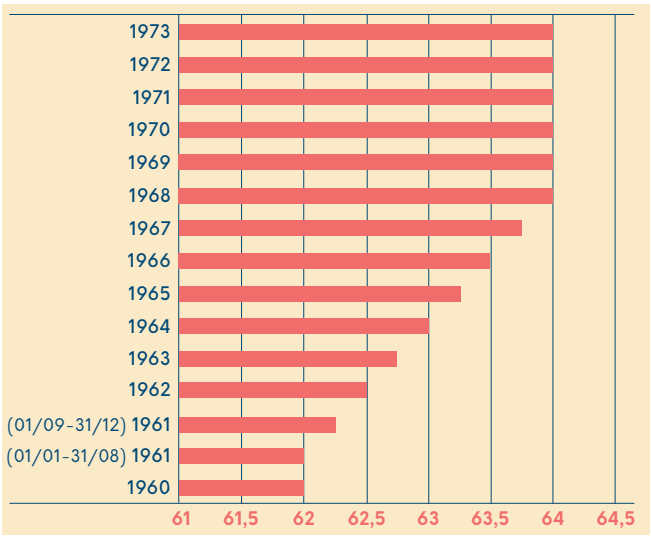

Le recul de l'âge légal de départ à la retraite prend effet pour les personnes nées après le 1er septembre 1961 à raison d'un trimestre tous les ans, pour atteindre 64 ans pour les personnes nées à partir de 1968. Ainsi certains collègues ne bénéficiant pas des dispositions liées aux carrières longues et nés après le 1er septembre 1961 ne pourraient pas prendre leur retraite à 62 ans et devraient attendre 3 mois de plus si la réforme prend effet comme prévu au 1er septembre 2023. On mesure ici une rapidité de mise en œuvre qui vient renforcer le sentiment de brutalité des dispositions prises. Cette situation est à mettre en perspective avec le contexte de travail dégradé que beaucoup d'inspecteurs vivent actuellement et l'état de santé parfois très fragile d'un certain nombre de nos collègues au moment où ils partent à la retraite. Cette question sera de plus en plus prégnante dans les années à venir jusqu'à devenir probablement très préoccupante lors de la mise en œuvre complète de la réforme pour les collègues nés en 1968 et après. On peut ainsi se demander quelles seront les mesures prises pour prendre en compte ces situations. Si la possibilité est annoncée pour les salariés du public de bénéficier d'un dispositif de retraite progressive, nous n'avons actuellement aucune lisibilité concernant sa mise en œuvre effective, en particulier pour le métier d'inspecteur.

Le diagramme ci-dessous traduit par ailleurs l'évolution du nombre de trimestres comptabilisés pour percevoir une retraite pleine :

Évolution du nombre de trimestre cotisés entre la situation actuelle et le projet de réforme en fonction de l'année de naissance

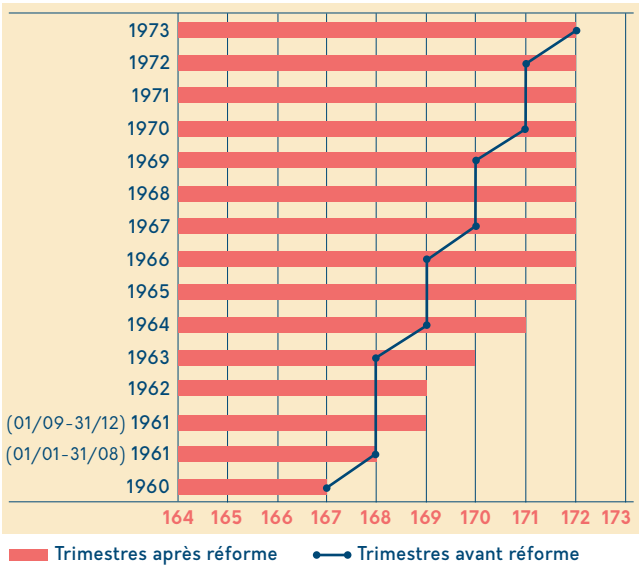

Si la réforme ne change rien pour les collègues nés avant le premier septembre 1961 et à partir du 1er janvier 1973, l'accélération des dispositions liées à la réforme Touraine de 2014 concernant l'évolution de la durée de cotisation pèsera sur les collègues nés entre le 1er septembre 1961 et le 31 décembre 1972, avec une augmentation record de 3 trimestres cotisés pour celles et ceux nés en 1965 et 1966. Ces derniers cumuleront à plein les effets de la réforme, ayant à devoir partir plus tard avec des conditions significativement moins favorables en ce qui concerne le montant de la retraite en raison du recul du curseur permettant l'obtention de la retraite sans décote.

Cependant les effets de la réforme ne pèseront pas *in fine* que sur les générations de 1961 à 1973. Les suivantes, continueront bien à cumuler les effets des deux mesures relatives au recul du départ de l'âge à la retraite et à l'augmentation de la durée de cotisation. D'une part, les inspectrices et inspecteurs n'auront pas la possibilité de partir plus tôt qu'à 64 ans, y compris celles et ceux d'entre eux qui cumuleront leurs 172 trimestres avant cet âge en raison notamment de ceux accordés pour la maternité ou pour élever les enfants. D'autre part, un nombre croissant d'inspecteurs ne parviendra pas à atteindre les 172 trimestres de cotisation en raison d'une entrée tardive dans la carrière liée notamment à une élévation du niveau de diplôme exigé à l'entrée dans le métier d'enseignant. Ainsi, un inspecteur sans enfant entré dans la carrière enseignante à 23 ans ne pourrait partir avec une retraite pleine qu'à 66 ans ou faire le choix de partir à 64 ans avec une décote de 10% selon les modalités actuelles de calcul du montant de la retraite.

La retraite n'est pas ce qui préoccupe au quotidien les inspecteurs passionnés par leur métier et œuvrant sans cesse pour l'amélioration du service d'éducation et la réussite des élèves. Ils ne sont pas ceux qui se sentent les plus fragilisés par la réforme en cours. Cependant, pour eux comme pour l'ensemble des salariés, la réforme se traduira par l'impossibilité de partir avant 64 ans quand le besoin s'en fait sentir et par une diminution systématique du montant de la retraite liée à l'augmentation du nombre de trimestres permettant un départ sans décote.

C'est en mesurant pleinement la portée de la réforme en cours pour l'ensemble des inspecteurs, quelle que soit leur situation individuelle que le SI.EN s'est engagé dans un mouvement social qui n'a pas permis d'infléchir les choix faits par un gouvernement qui s'est montré à la fois inflexible et à l'évidence peu pédagogue dans la conduite d'une réforme pour laquelle il n'a pas réussi à convaincre, même les plus modérés.

Au-delà des arguments avancés par l'exécutif pour justifier cette réforme et qu'il appartient à chacun d'apprécier, la période que nous traversons alimente le sentiment que le dialogue, celui qui aboutit à un compromis, est devenu impossible. Il est à craindre que le manque d'écoute des corps intermédiaires soit devenu un mode de fonctionnement qui risque de conduire à terme à une impasse.

FAUT-IL ADOPTER LE RÉGIME DE RETRAITE DE NOS VOISINS EUROPÉENS ?

« *La réforme des retraites est indispensable quand on se compare en Europe* », affirmait le président Emmanuel Macron, le 31 janvier.

Depuis la présentation du projet de loi, la toile fleurit de comparaisons des systèmes de retraite entre pays européens, de cartes affichant un âge de départ supérieur au nôtre, ce qui abonde dans le sens des partisans de cette réforme.

Pourtant est-il intellectuellement acceptable d'établir un parallèle entre le *New State Pension* de nos voisins britanniques, qui s'appuie en grande partie sur la capitalisation, et la France, qui privilégie un système par répartition ? Ou bien avec nos voisins danois chez qui la retraite est indexée sur l'espérance de vie, où le coût de la vie est 11% plus élevé qu'en France, où 72,3% des seniors travaillent, et les Français, qui travaillent le moins en Europe une fois qu'ils atteignent la retraite ?

Des comparaisons à relativiser

Comparons, oui mais en considérant les contextes. En effet, les régimes de retraites diffèrent selon les pays, où la capitalisation est plus ou moins importante, où les écarts sont nets dans l'âge légal de départ, mais aussi dans l'âge réel de départ, où les niveaux de pension sont plus ou moins élevés. De nombreux paramètres à prendre en compte, donc lorsque l'on veut établir un comparatif objectif et sans faire dire aux chiffres ce que l'on souhaite qu'ils disent et surtout sans occulter certains aspects de ce qui se passe dans les autres pays.

Outre le fait que l'on ne puisse généraliser que l'âge de départ à la retraite est partout en Europe plus élevé qu'en France, rappelons que l'âge légal de départ à la retraite n'est pas le même que celui du départ effectif moyen, pour des salariés qui partent aujourd'hui en moyenne à la retraite à 64,5 ans en France, soit plus tard que dans la moyenne des autres pays de l'Union Européenne (63,9 ans).

Des choix politiques susceptibles d'augmenter la paupérisation des séniors

Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), les pensions constituent la forme de protection sociale la plus répandue à travers le monde. Le principal objectif de ce système est la lutte contre la pauvreté ainsi que l'assurance d'un revenu régulier pour les femmes et les hommes plus âgés. Toute réforme doit selon cette organisation respecter l'équilibre entre des pensions suffisantes et la pérennité financière des régimes de retraite.

« *Notre rapport est un appel à l'action pour atteindre cet important objectif* », déclare Isabel Ortiz, Directrice du Département de la protection sociale de l'OIT.

« *Les récentes politiques d'austérité ou d'assainissement budgétaire ont également affecté l'adéquation des pensions de retraite. Dans plusieurs pays, ces réformes ont été engagées dans une optique budgétaire, sans prêter suffisamment attention à leur impact social négatif, mettant en péril le respect des normes minimales de sécurité sociale et érodant le contrat social. Par conséquent, la pauvreté des personnes âgées augmente dans plusieurs pays de l'OCDE* », ajoute Mme Ortiz.

De surcroit, toujours d'après l'OIT, l'expérience prouve que l'efficacité des systèmes de sécurité sociale est compromise dans les pays tentant d'améliorer leurs finances publiques par une réforme de leur système de retraites, par l'augmentation de l'âge de départ de ses actifs ou bien encore par la réduction des prestations et l'augmentation des taux de cotisation.

Ainsi, en Allemagne, quasiment un retraité sur cinq vit en situation de pauvreté. Durant la dernière décennie, sa situation s'est encore empirée, reculant chez nos voisins l'âge légal de départ puisqu'il est passé de 15,1% en 2012 à 19,3% en 2021. En Irlande, celui-ci est passé de 12,3% en 2014 à 20,2% en 2021. Aux Pays-Bas, on comptait 5,9% de retraités pauvres en 2013 avant la réforme pour 16,7% depuis le report de l'âge de départ à plus de 66 ans.

À contrario, les retraités français sont moins pauvres qu'ailleurs dans l'Union Européenne (10,1%), soit le deuxième taux plus bas d'Europe, après le Luxembourg.

Qu'est-ce qui fait cette différence ? Notre système de retraite n'est pour autant pas plus généreux mais plus juste. Jusqu'à l'adoption du projet de réforme, il permettait ce que préconise l'OIT, à savoir de vivre correctement et dans la dignité.

Lorsque l'on étudie les différents systèmes de retraite à travers le monde, on constate que ceux des dispositifs publics qui sont fondés sur la solidarité et le financement collectif, représentent la forme la plus courante de protection des plus âgés.

Selon le rapport, les politiques de privatisation des retraites entreprises dans une trentaine de pays n'ont pas obtenu les résultats attendus. En effet, la couverture et les prestations n'ont pas augmenté, les inégalités entre hommes et femmes se sont aggravées. En parallèle, on a transféré les risques systémiques aux personnes et les situations budgétaires se sont aggravées.

C'est pourquoi la plupart de ces pays ont fait le choix de revenir à des systèmes publics basés sur la solidarité

« *La privatisation des retraites était porteuse de nombreuses promesses, y compris des niveaux plus élevés de prestation, l'extension de la couverture et des coûts budgétaires inférieurs. Pourtant les dispositifs privés ont largement déçu, raison pour laquelle les pays reviennent à des systèmes publics* », conclut Mme Ortiz.

Arrivés à l'âge de la retraite, et souvent avant, de nombreux retraités ne peuvent plus travailler en raison de leur épuisement physique et/ou moral. C'est le cas chez de plus en plus d'inspecteurs, que ce soit en France ou dans les autres pays européens, qui, surchargés de travail, surchargés mentalement, avec des missions qui s'éloignent de plus en plus de leur expertise pédagogique et relèvent de manière croissante du pur contrôle, plongent dans le *burn out* ou, *à minima*, sont épuisés et découragés.

Allonger le temps de travail, c'est nier le droit au repos et à une vie après le travail. C'est aussi oublier le rôle important que jouent lesdits seniors dans la vie économique, dans la vie associative et autres, ne serait-ce qu'auprès de leurs petits-enfants.

Dans un rapport de 2018, l'Agence européenne pour les droits fondamentaux soulignait ce rôle que l'on minimise et proposait une « *approche du vieillissement fondée sur les droits* » plutôt que de les considérer comme un « *fardeau* ».

Pour le SI.EN-UNSA, ce projet de réforme est le choix de l'injustice et de la régression sociale.

Pour éviter de passer par les mêmes déboires que les pays évoqués ci-dessus, nous militons plutôt pour des mesures de progrès et de partage des richesses.

Plutôt que de détruire le système existant, notre unique boussole devrait être de garantir que chacun perçoive un revenu suffisant lui permettant de vivre dans la dignité.

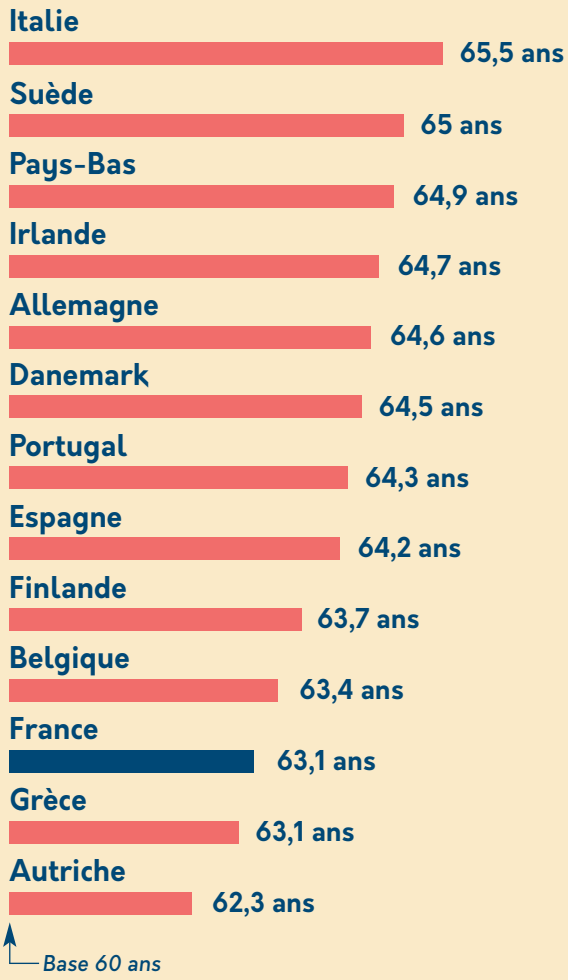

En 2021, selon la Sécurité sociale.
***Source** : Rapport 2021 de la Commission européenne sur le vieillissement.*

LA RETRAITE, UN CERTAIN GOÛT POUR LE BONHEUR ET L'HUMANITÉ

Témoigner de son expérience de retraité est une belle idée à condition de sortir d'une vision autocentrée. Cela suppose un parti pris déterminé. L'occasion de se rapprocher du programme du Conseil de la Résistance avec cet intitulé et ce dessein prodigieux : *Les Jours Heureux*.

Se rapprocher des mots d'Ambroise Croizat nommé par le Général de Gaulle en 1946, ministre du travail et de la sécurité sociale : « *la retraite ne sera plus une antichambre de la mort, mais une nouvelle étape de la vie* ». Défendre une idée du temps libre comme constitutive de la richesse de l'humanité et du lien social.

Affirmer que la retraite est un projet où chaque année compte, où chaque année de travail en plus est une année de trop, comme une année volée au bonheur.

Se dire surtout que la retraite, c'est la vie ! La vie enfin, la vie encore et toujours !

Un projet de vie à installer

L'accès à la retraite est un passage qui permet de goûter pleinement aux joies du temps choisi. C'est un moment qui se prépare et qui s'inscrit dans un projet de vie. Parler d'une expérience personnelle, différente entre toutes, porte aussi son tribut d'universalité.

Ce projet s'inscrit dans un cadre légal complexe. Ayant eu une carrière « *longue* », je n'étais pas surpris que l'application officielle sur laquelle j'avais procédé aux simulations de départ à la retraite m'indiquât que je pouvais partir à 60 ans.

Quelle ne fut pas ma déconvenue quand j'appris quelques mois avant ce départ officiel que je devais effectuer deux années supplémentaires pour une obscure période dite active qui faisait défaut.Cette cruelle déconvenue montre qu'on ne joue pas impunément avec cet horizon de vie. Cela constitue une violence dont les promoteurs de cette réforme devraient mesurer la portée.

La retraite est un projet qui se prépare et qui prendra du temps pour trouver son sens et son équilibre. Le temps libre n'a rien à voir avec la vacuité. C'est l'occasion inédite de choisir sans contrainte, ce qui plaît. La liste est longue et j'épargnerai au lecteur cette énumération égotiste. C'est aussi prendre son temps pour la famille, s'occuper de ses petits-enfants, mener à leur terme des passions, militer sans entrave, s'engager au service des autres sur les plans associatif, politique et syndical. C'est surtout ne rien faire…

Voilà le vaste programme ! Il faudra du temps pour le former. Il ne pourra se déployer que si l'on est en bonne santé et si l'on n'a pas été brisé par le travail. C'est un droit, mais aussi un dessein revendiqué, qui ne pourra pas être accessible à tous dans de bonnes conditions.

Un temps « *non productif* », mais un engagement très précieux pour la vie sociale

Est-il utile d'indiquer combien l'activité des personnes à la retraite, qui agissent gratuitement, sur leur temps libre, produit des effets considérables pour l'économie globale d'une société ?

Dans un contexte où le temps de travail est de plus en plus contraint et éprouvant pour ceux qu'on appelle les actifs, ce sont souvent les retraités qui occupent une grande place dans l'engagement associatif et syndical.

De nombreux retraités agissent avec moi dans une association qui organise des rencontres sportives ou une autre association qui promeut la lecture avec des rencontres d'auteurs, d'illustrateurs ou de professionnels du livre dans les écoles et les collèges. Ces engagements ne sont jamais quantifiés sur le plan financier, mais ô combien appréciés sur les plans éducatifs, pédagogiques et humains. Je poursuis avec mon expérience et mes compétences, des finalités éducatives contribuant, à la formation, au bien-être, à la citoyenneté et à la santé des enfants et des jeunes.

S'occuper de ses petits-enfants est un bonheur pour le retraité que je suis. Ce sont autant de sources de félicité avec ces moments de partage autour d'un livre du patrimoine ou d'un jeu. Sont vite oubliés ces moments éprouvants où la vitalité des petits bouscule des habitudes et un rythme de vie plus posé. Faut-il calculer ce que cette présence, si riche pour les enfants, représente en frais de garde économisés et en sécurité pour les parents qui peuvent poursuivre leur activité professionnelle ?

Faut-il parler ici des coups de pouce sensibles apportés au cadre de vie de ses enfants en bricolages divers, en aide à l'entretien du jardin, voire en aides financières ?

Des passions qui débouchent sur l'altruisme et le bien commun

La retraite est évidemment l'occasion de s'engager pleinement dans des passions limitées jusqu'alors par le temps de travail. Les forces physiques et intellectuelles sont encore là. On va vivre alors pleinement sa passion pour l'apiculture qui devient une activité principale échappant au temps contraint. S'ouvre la possibilité de déployer ce projet en prenant le temps de l'installer minutieusement sur le plan matériel tout en se formant avec le temps qu'il faut aux savoirs exigeants et aux techniques incontournables. C'est l'occasion de tisser de nouveaux liens sociaux, d'être utile à la biodiversité et de porter un regard sur le monde en phase avec les enjeux de la transition écologique. Au-delà, c'est aussi le moyen de réinscrire cette activité dans un cadre éducatif avec de nombreuses interventions centrées sur l'apiculture dans les écoles et les collèges.

La vie quotidienne fourmille d'exemples où mon activité de retraité apporte une contribution utile à la vie culturelle en aidant à l'organisation d'un festival de théâtre ou en accompagnant très simplement des réfugiés politiques ayant choisi la France pour échapper à la barbarie.

Les retraités soutiendraient-ils massivement le report de l'âge légal à 64 ans ? Cette affirmation est nettement contredite si l'on observe les cortèges qui ont réuni des millions de personnes avec une présence massive des retraités.

Une certaine idée du bonheur et de l'humanité

Il me faut témoigner ici que le projet de retraite porte la marque du bonheur. Celui que nous recherchons tous. Saint-Just a dit que le bonheur était une idée toujours neuve. Quoi de plus neuf que le projet de retraite qu'il faut pouvoir bâtir dans le meilleur contexte. La santé et l'âge comptent pour beaucoup dans sa réalisation. La retraite permet cela quand nous avons les moyens de l'exercer. Être maître de son temps est la clé de voûte de la réussite du projet de retraite. Ce temps est un droit conquis qui se prolonge dans un combat incessant contre le naufrage et la mort trop souvent associés au mal vivre et à la vieillesse.

Vivre sa retraite, ce n'est pas rêver un privilège pour quelques-uns, entre soi, dans des enclaves résidentielles.

Vivre sa retraite, c'est militer pour qu'elle soit accessible à tous et dans de bonnes conditions.

On comprend que la défense de ce droit sera l'action privilégiée et la noble mission d'un retraité qui doit revendiquer toute sa place au sein d'un syndicat et d'une fédération comme la nôtre.

LE TÉMOIGNAGE DE SYLVIE, RETRAITÉE

Dis, c'est quoi la retraite ?

Tu t'endors le 31 août dans ta qualité d'inspecteur et tu te réveilles le 1er septembre « rayé des cadres », dans le clan des « inactifs »*, bref RETRAITÉ. Plus de pression, plus d'agenda surchargé, plus de téléphone qui vibre sans arrêt, tu rentres dans un autre rapport au temps, celui du temps-plaisir… et des vacances à tarif abordable en dehors des vacances scolaires !*

Chaque médaille a pourtant son revers : te retrouver dans un environnement de 3è voire de 4è âge dès que tu sors peut devenir déprimant. Veiller à garder un agenda qui ne compile pas que des rendez-vous médicaux demande un effort. L'aspect financier n'est pas anodin non plus car tout devient figé sans perspectives d'évolution.

Finalement, la retraite c'est trouver un nouvel équilibre intellectuel et d'activités sans pour autant tomber dans une hyperactivité superficielle.

Dans une école maternelle où une enseignante de 55 ans à l'époque « prenait sa retraite »*, ses élèves de quatre-cinq ans s'interrogeaient : alors que l'un demandait* « qu'est-ce qu'elle va faire en "artraite" » *? un autre lui répondait* « elle est mamie, elle va être vieille puis elle va être mort ».

QU'EN EST-IL DES PFMP À LA VEILLE DE CETTE ÉNIÈME RÉFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE ?

Nous le savons et le portons, les PFMP (Périodes de Formation en Milieu Professionnel) sont les piliers de l'enseignement professionnel puisqu'elles permettent à l'élève de s'engager au travers du réel de production dans un univers de responsabilité où l'erreur peut avoir des conséquences pour l'entreprise.

Mais cette expérience ne peut véritablement trouver son ancrage que si elle s'accompagne de temps de préparation en amont et de temps de mise en perspective et d'exploitation en aval.

Prenons le temps des PFMP !

Pour les élèves, ces temps sont incontournables et nécessaires, mais nous pouvons nous interroger sur leur mise en œuvre effective. En effet, comment les entreprises en disposent-elles aujourd'hui dans un contexte ou l'ensemble des collaborateurs doivent contribuer à l'effort collectif en lien avec la demande de production post COVID et le recrutement particulièrement tendu ? Quid également de leur responsabilité dans l'accueil d'un public de lycée professionnel de plus en plus jeune et donc de la demande de dérogation aux travaux interdits pour jeunes mineurs de 15 ans et plus ? On constate un nombre grandissant, à la fois de petites structures et de groupes nationaux, qui n'accueillent plus notre public et le contraint à aller chercher plus loin son lieu de PFMP. C'est donc à ce titre que se pose la question de la mobilité.

Est-on véritablement mobile avant 18 ans ?

Les gouvernements successifs se sont heurtés à la question de la mobilité sans véritablement porter une réflexion systémique et sociétale : les infrastructures sont-elles là ? Les axes de communication dans les zones les plus rurales, les points d'accueil tels que des internats ou les chambres de jeunes travailleurs, l'accompagnement financier des LP dans cette mobilité… parlons-en ! Les moyens attribués aux établissements dans le cadre des remboursements des frais liés à cette mobilité permettent-ils encore aux enseignants d'assurer un suivi présentiel efficace de nos jeunes ? Vouloir de la mobilité chez nos lycéens est cohérent, mais comment répondre en tant qu'expert de filière à un DDFPT (Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques) et à son chef d'établissement qui vous disent « *ne plus avoir les moyens d'envoyer l'enseignant visiter ses élèves de Bac Pro aéronautique qui sont à 500 km* » ? Lui proposer de renforcer la collecte de taxe d'apprentissage qui a chuté de plus de 50% par l'application des derniers textes réglementaires ?

Des équipes qui se questionnent !

Les équipes locales sont particulièrement tendues sur le sujet des PFMP. Préserver le système actuel et assurer au plus grand nombre de lycéens le temps de formation réglementaire serait déjà une réussite. Légiférer sur une

augmentation de la durée pour l'ensemble des formations c'est nier la culture métier inhérente à chaque branche professionnelle et la spécificité des métiers. Peut-on systématiser l'augmentation de la durée des PFMP quand un bac pro conducteur routier déroge déjà avec 50% de ses 22 semaines réalisées dans l'établissement de formation ? Y-a-t-il nécessité d'établir une règle commune sur la durée ou au contraire de permettre au local de s'adapter avec l'aval des experts que nous sommes ?

Aujourd'hui, les planètes ne sont pas alignées pour accompagner sereinement l'augmentation de cette durée même si la ministre déléguée s'est voulue rassurante sur le maintien des heures d'enseignement général. Ce qui apparaît être le minimum pour garantir le socle de la formation bac pro et son égale dignité dans le paysage éducatif interroge sur la volonté dichotomique de « *préserver l'un* » alors que co-intervention et chef-d'œuvre se veulent fédérateurs en EPLE. Ne cherche-t-on pas à diviser les équipes pédagogiques en place ?

Qu'en est-il de l'enseignement professionnel ?

Moins de temps de formation professionnelle en établissement, c'est acter la rupture de l'équilibre fragile de l'alternance. Si nos élèves sont dans la voie scolaire, c'est qu'ils ne veulent pas ou ne peuvent pas accéder à la formation par l'apprentissage qui demande un investissement et une capacité d'adaptation toute particulière. Notre rôle de référent est là encore mis à mal, comme nous le relevions dans notre revue *L'Inspection 162*, l'inspectorat n'a pas vocation à devenir « *le pompier de service* » voire même la boussole des équipes en EPLE qui expriment les plus grandes difficultés à se retrouver dans les méandres des priorités nationales. Tout est prioritaire au même titre ! Comment pouvons-nous accompagner alors que nos expertises ne sont plus reconnues par la hiérarchie et que notre légitimité est régulièrement mise à mal.

Le SI.EN UNSA revendique que l'augmentation de la durée de PFMP ne soit ni significative ni généralisée à l'ensemble des diplômes de la voie professionnelle. En revanche une adaptation locale devrait pouvoir s'envisager avec la validation des experts de la voie professionnelle que sont les inspecteurs du second degré.

Cahiers pédagogiques

Changer l'école pour changer la société, changer la société pour changer l'école

L'école maternelle française reste une de celles qui produisent les plus grands écarts de réussite entre élèves selon leur origine sociale. Dans un contexte de forte pression sur les formes et contenus de la maternelle, quelles valeurs, quels fondamentaux voulons-nous promouvoir ?

ENTRETIEN AVEC UN COLLÈGUE IEN STI EN CHARGE DES FILIÈRES INDUSTRIELLES BOIS, MÉTALLERIE ET MENUISERIE ALUMINIUM-VERRE

Après la transformation de la Voie professionnelle en 2019, suite aux annonces du président Macron et aux travaux mis en œuvre par le ministère, comment envisages-tu cette réforme des lycées professionnels pour tes filières industrielles à la rentrée 2023 ?

Nous ne sommes que sur des pistes de travail, si on cible les trois grands axes : l'augmentation, la gratification des PFMP et aussi la découverte du monde professionnel en 5è. Au sein de mes filières, je vais mettre en place des groupes de travail dès que les informations officielles nous parviendront. Sur l'augmentation des PFMP, on peut s'appuyer sur le travail qui a été effectué lors de la mise en place de la mixité de public dans les établissements où il a fallu trouver un compromis entre nos élèves en scolaire et les apprentis qui ont un contrat de travail. Donc, on a déjà fait évoluer les calendriers et intégré ce décalage de rythme en intégrant les apprentis en entreprises lors des congés scolaires et sur deux semaines du temps scolaire. Sans oublier les 5 heures supplémentaires de cours dues aux apprentis afin qu'ils atteignent leurs 35 heures réglementaires alors que nos élèves sont à 30 heures hebdomadaires. Les équipes ont déjà investi ce domaine, ce décalage, elles l'intègrent déjà ! Mais cette augmentation passera irrémédiablement par des partenariats forts avec les entreprises, des partenariats encore plus fort qu'aujourd'hui ! Cela ne se fera qu'avec l'entreprise, en privilégiant la collaboration. Quant à la gratification, ne va-t-on pas tendre vers une « concurrence » *à l'apprentissage ? Et qui va en assurer la gestion ?*

Ces partenariats existaient déjà auparavant. Que va, selon toi, modifier cette réforme ?

Dans mes missions, il y aura un impact, il va falloir davantage accompagner les équipes localement, parce que ce travail vers les entreprises va devoir s'intensifier sur le terrain! Même si les enseignants étaient déjà au contact des entreprises avec la généralisation de la mixité de public depuis la loi de 2018 dans la plupart de nos lycées professionnels, pour la signature d'un contrat d'apprentissage et le suivi des apprentis, ils vont devoir représenter l'institution et aller « vendre » *ce changement. Il faudra les accompagner, les armer, mais surtout être à leurs côtés. Lors de l'épisode sanitaire que nous avons connu récemment, bon nombre d'équipes ont su s'acclimater en proposant une partie de PFMP dans les ateliers… les enseignants ont su s'adapter ! je pense qu'ils y parviendront encore… Plus spécifiquement sur mes filières, nous avons mis en place ensemble des classes à double niveau pour répondre à des besoins localisés en plus des dispositions prises pour répondre à la transformation de la voie professionnelle depuis 2019.*

Est-ce que cette réforme, 4 ans après la transformation de la voie professionnelle, ne risque pas de contraindre davantage tes équipes ?

La transformation de la voie professionnelle avec la mise en place de la co-intervention, la mise en place du chef-d'œuvre… Les équipes y ont passé beaucoup de temps, pour tisser, pour faire du lien avec l'enseignement général. Je dirais que ce lien a renforcé l'équipe pédagogique au sens large et permis, dans un bon nombre de cas, aux apprenants de mesurer l'intérêt de l'ensemble des disciplines dans leur formation au quotidien. Comme pour le chef-d'œuvre, la co-intervention, l'accompagnement du jeune… Il va falloir mener cette réflexion en équipe, au-delà des disciplines, car même si le temps de formation de l'enseignement général ne semble pas impacté par cette réforme, il va falloir porter un regard global sur la formation et local pour l'établissement afin d'envisager les solutions à mettre en œuvre dans l'intérêt du plus grand nombre. Ces solutions ne pourront être que locales en prenant en considération les particularités de chacune des filières, du contexte socio-économique et du projet d'établissement.

Au sujet de cette adaptation au local, la mise en place de formations complémentaires ou de colorations de formations sont envisagées, est-ce pour toi une réponse au besoin des entreprises et donc une amélioration de l'employabilité de tes élèves ?

Je n'ai pas pour le moment de projet de FCIL dans mes filières. Nous avons plutôt envisagé, jusqu'à présent, des modules d'adaptation. Avec l'accompagnement du GRETA, nous avons déjà mis en place des formations, diplômantes ou non, en 6 mois ou en 1 an pour des CAP menuisier afin de répondre à un besoin spécifique des entreprises ou des collectivités. Cette solution, lorsqu'elle est portée localement par une équipe, permet véritablement d'adapter au tissu économique les compétences de nos jeunes. Une telle volonté de développement semble aujourd'hui, avec tout l'accompagnement des corps d'inspection, une solution qui s'intègre naturellement à l'autonomie des EPLE.

Dans ce cadre, au-delà de tes missions d'expert de filière, en tant que référent d'établissement, as-tu été sollicité en lycée au sujet de cette réforme ?

Le questionnement est venu très vite suite aux annonces présidentielles mais également suite à la communication ministérielle sur la mise en place des quatre groupes de travail. Enseignement général, enseignement professionnel… Tous s'interrogeaient sur ce qu'ils allaient devenir, sur leur statut par le rapprochement qu'ils voyaient au travers de cette réforme entre le lycée professionnel et l'apprentissage... il a fallu répondre avec le peu d'éléments dont nous disposions, les a-t-on rassurés ? je ne sais pas… L'engagement du ministère de ne pas toucher à l'enseignement général a déjà apaisé la situation, mais les interrogations demeurent quand dans certains diplômes il y a une véritable difficulté à accompagner le jeune dans sa recherche de lieu de PFMP. On peut entendre remonter du terrain l'inquiétude liée à l'augmentation significative de la durée des PFMP dans ce cas! Notre rôle pivot de référent en lien avec le terrain prend-là toute son importance, les attentes sont fortes, le contact est nécessaire avec l'ensemble des équipes, nous sommes la charnière entre les lycées et le ministère.

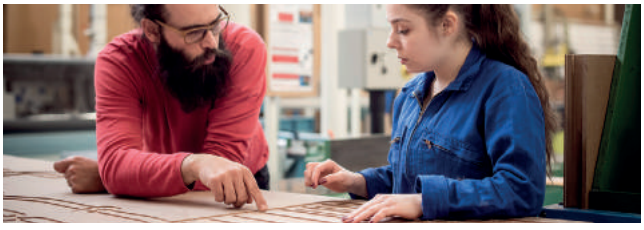

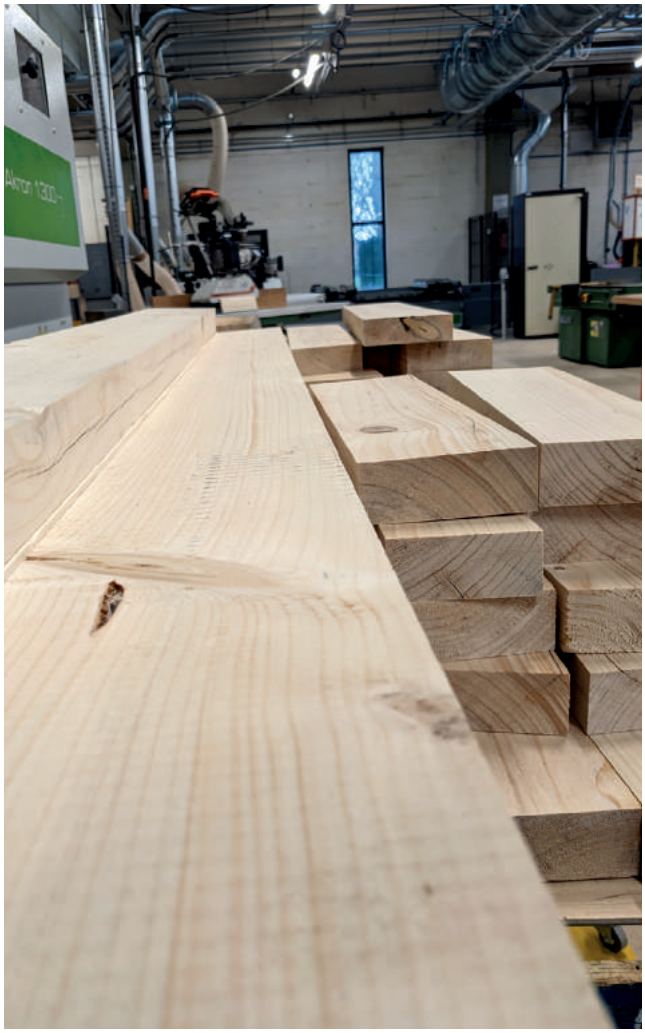

Au sein du collège des IEN ET-EG, dans ton académie, comment vous êtes-vous saisis de ces annonces ?

Très rapidement, dès la rentrée scolaire, les questions liées à la réforme se sont posées. Nous avons échangé à plusieurs reprises en mutualisant les informations collectées par les uns et les autres et les multiples interprétations possibles. Quelques temps après la constitution des groupes de travail au ministère nous avons pu échanger avec l'inspection générale lors d'une réunion du collège IEN ET-EG dans l'académie. Ça nous a permis de verbaliser nos incertitudes et de nous rassurer sur la volonté du ministère de maintenir les réformes engagées par la TVP en 2019… Mais nous sommes, comme les enseignants, en attente des premières restitutions de groupes. En académie, nous sommes en demande d'information, sinon, comment répondre et rassurer nos enseignants ? La conduite de changement se travaille, au local, bien en amont de la mise en place d'une réforme… nous attendons.

LE BUREAU NATIONAL DE L'UNSA RETRAITÉS DU 21 MARS 2023

Le Bureau national de l'UNSA Retraités, auquel participait Guy Péquignot pour le SI.EN UNSA, s'est tenu le 21 mars dernier.

L'objectif de ce BN était d'effectuer un retour sur le congrès de l'UNSA Retraités de janvier dernier afin de finaliser les derniers amendements à la motion qui sera présentée au congrès général de l'UNSA qui se tiendra à Dijon en juin 2023.

Dans le tour de table syndical, Les membres du BN sont logiquement revenus sur le mouvement actuel de contestation de la loi sur la réforme des retraites.

Les amendements débattus lors du BN

De nombreuses régions ont souhaité revenir sur la question de la fin de vie, estimant que « *le sujet devait être abordé avec sérénité* » (Ile-de-France) ou encore faisant valoir le fait que les militants « *expriment des points de vue divergents* » (Var). La délégation de Bretagne souhaiterait modifier l'expression « *assistance à mourir* » par « *aide active à mourir* ».

Jean-Marc Schaeffer, SG de l'UNSA Retraités, répond que l'article de la motion qui traite de la question a été voté à l'unanimité lors du congrès et qu'il n'est pas nécessaire de revenir dessus.

Autre amendement concernant la « *taxation du patrimoine* » proposé par les Pays-de-la-Loire qui souhaiterait faire remonter l'abattement pour la succession des enfants de 100 000 à 150 000 euros. Cet amendement n'est pas retenu non plus.

Concernant le sujet relatif à « *la décote pour les femmes* » (amendement 8 de la motion de congrès), une expression maladroite parle de « *femmes peu qualifiées* ». Mieux vaudrait utiliser l'expression « *d'emplois peu qualifiés* » ou encore « *d'emplois peu rémunérés* ». C'est finalement cette dernière formulation qui sera retenue dans la motion de congrès.

La contestation sur la loi de réforme des retraites

Au cours du BN, il a également été question de l'implication de l'UNSA Retraités dans les manifestations actuelles hostiles au projet de loi sur la réforme des retraites. Si l'UNSA Retraités soutient massivement les manifestations nationales organisées par l'intersyndicale, elle est en revanche hostile aux manifestations sporadiques qui sont jugées « *désorganisées et contreproductives* ». Il convient de distinguer les manifestations « *appelées* » par l'UNSA, même si elles sont locales, et ne pas participer à celles organisées par les partis politiques.

Sur ce sujet, les régions ne sont pas toutes sur la même longueur d'onde. Dans le Nord, à Douai, les militants de l'UNSA participent à des « *ronds-points* » mis en place par d'autres organisations syndicales. « *Il est important que l'UNSA soit présente* », nous dit un délégué. Dans le Sud-Est, « *on participe à tous les bureaux fédéraux* ». Par ailleurs, une initiative originale a été décidée pour les militants cheminots de la SNCF, à savoir la mise en place d'une caisse de solidarité pour aider les personnels en grève.

Concernant la participation des retraités aux manifestations, l'IDF constate que leur nombre est de plus en plus important dans les cortèges. Les membres du BN soulignent le caractère fortement interprofessionnel des manifestants. Ils se disent « *choqués* » d'entendre que les retraités sont favorables à la réforme des retraites alors que ce n'est pas le cas. Ils souhaiteraient que le secrétaire général porte cette parole au niveau national.

L'inquiétude est forte sur la radicalisation actuelle en marge des manifestations qui pourrait décourager les retraités par peur de débordements.

Europe et communication

Deux points ont encore été abordés lors de ce BN. Le premier concerne le congrès de la Fédération européenne des retraités et personnes âgées (FERPA) qui se tiendra en avril et auquel participe l'UNSA Retraités. Le second concerne la communication. Il est impératif que les retraités n'hésitent pas à aller sur le site de l'UNSA pour découvrir tout ce qui les concerne.

Parallèlement, des dossiers sur « *les petites retraites* » ou sur « *les conditions de vie en EHPAD* » sont également disponible **sur le site du SI.EN UNSA** dans la rubrique « *Retraités* ». N'hésitez pas à les consulter, ainsi que « *l'Infolettres* » diffusée à l'intention des retraités sur le site Internet de l'UNSA.

DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET INSPECTEURS RETRAITÉS DANS L'AIDE AU TRAVAIL PERSONNEL DES ÉLÈVES

Lors du salon de l'Éducation de novembre 2017, le SI.EN avait signé avec la fédération des DDEN, un accord-cadre susceptible de se concrétiser, en particulier, dans un projet d'aide au travail personnel des élèves du premier degré.

Quelques constats sur la question de l'aménagement des rythmes scolaires

- La semaine de classe fasse quatre jours ou quatre jours et demi, les élèves des écoles élémentaires rentrent chez eux avec du travail à faire (lectures, copies de mots, leçons, devoirs…).
- Toutes les études montrent que le travail donné à la maison constitue une source d'inégalité supplémentaire dans les résultats scolaires des élèves puisque tous ne sont pas suivis de la même façon.
- Malgré leur bonne volonté, les municipalités ont du mal à rémunérer des animateurs et donc à financer les activités périscolaires, et rares sont les activités qui concernent le suivi scolaire.
- Dans de nombreuses communes, il existe des clubs de personnes âgées dont les occupations concernent des activités ludiques diverses.
- Dans les conseils d'écoles, les DDEN, bien qu'au cœur du fonctionnement du premier degré et garants de la qualité du service rendu aux enfants, en tant que médiateurs, jouent en de nombreux endroits un rôle limité et n'ont pas toujours la reconnaissance que leur confère leur mission.

Un projet initié en commun entre le SI.EN et la Fédération des DDEN

Ce dernier visait donc à faire en sorte, à l'image de l'opération des « *devoirs faits* » en collège, que les élèves des écoles élémentaires puissent bénéficier de l'aide nécessaire leur permettant de rentrer chez eux sans avoir à se préoccuper d'un quelconque travail scolaire à réaliser.

Là où les conditions sont favorables (mise en place d'un PEDT, présence d'un club de personnes âgées…), les DDEN pourraient en effet proposer, avec le soutien et l'aide des inspecteurs retraités présents sur le secteur, et en relation avec les inspecteurs de circonscription en activité, d'organiser l'aide au travail personnel des élèves.

Cette action suppose un partenariat avec les enseignants pour rendre explicites les attentes sur le travail donné, avec la municipalité pour l'organisation et la logistique, avec les représentants des parents d'élèves pour la participation d'un maximum d'élèves, avec les responsables des clubs de personnes âgées pour l'explicitation du projet et son intérêt dans sa dimension intergénérationnelle et pour la recherche des bonnes volontés. Les négociations seraient menées par les DDEN, les pilotes de cette opération.

Cela suppose, outre la gratuité absolue, un volontariat des élèves et une implication de leurs parents, ainsi qu'un engagement à une fréquentation régulière.

Cela suppose des conseils et de la formation que les inspecteurs retraités, avec leur expérience et leur expertise, sont capables de fournir pour permettre aux adultes volontaires d'être efficaces dans l'aide apportée aux jeunes élèves.

En un temps où les résultats de nos élèves ne parviennent pas à s'améliorer au fil des années, peut-être qu'une aide au travail personnel permettrait à tous ceux qui ne disposent pas chez eux de conditions favorables de trouver, au travers de ce projet, une réelle possibilité de progrès.

En un temps où l'individualisme devient la valeur phare de notre société, nous considérons au SI.EN que la solidarité constitue un enjeu majeur pour l'avenir de nos jeunes.

Quoi de plus noble que d'envisager cette solidarité entre les générations.

L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE OU L'HISTOIRE MANIPULÉE UNE DÉRIVE RÉACTIONNAIRE

L'école républicaine ou l'histoire manipulée
Une dérive réactionnaire
Claude Lelièvre
Édition Le bord de l'eau

Claude Lelièvre, historien de l'Éducation reconnu et que nous avions eu l'honneur et le plaisir de rencontrer à Amiens le 2 mai 2017 a réagi sur l'adjectif républicain utilisé aujourd'hui pour justifier des orientations et des mesures le plus souvent réactionnaires.

À titre d'exemples dans son avant-propos, il cite le baccalauréat et ses mentions, le Concours Général et l'agrégation créés et modifiés sous l'Empire et sous la monarchie de juillet.

Mais sa démonstration qui utilise beaucoup les discours de Jules Ferry et de Ferdinand Buisson, va beaucoup plus loin.

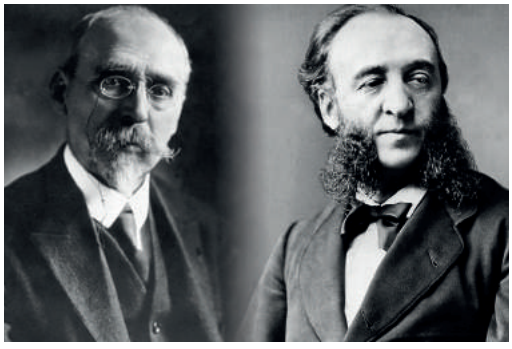

Ferdinand Buisson et Jules Ferry

La liberté pédagogique des enseignants

Cette liberté constitue selon Jules Ferry, un enjeu républicain majeur. Il ne s'agit pas, comme le préconisait François Guizot en 1833, et comme souhaitait le reprendre Jean-Michel Blanquer, d'imposer une série de manuels officiels. Il est question, au contraire de fournir aux enseignants une culture telle qu'ils soient capables de « *choisir, parmi les connaissances et les méthodes, celles qui répondent aux besoins et aux facultés de [leurs] élèves* [1] ». À défaut de manuel, notre ministre avait quand même produit des guides s'adressant davantage à de simples exécutants qu'à des cadres. Nous sommes loin, nous dit Claude Lelièvre de la conception de Jules Ferry qui considère qu'il faut accompagner les instituteurs à « *prendre eux-mêmes l'initiative, la responsabilité et la direction des réformes* ».

La pédagogie est un mot purement républicain

Il ne s'agit pas seulement pour les Républicains d'apprendre mais aussi et surtout « *d'apprendre à apprendre* ». Un rapport de l'inspecteur d'académie de la Somme datant de plus de 130 ans en dit long sur les conceptions de l'époque, « *on veut d'abord, dans nos écoles, donner aux enfants les connaissances nécessaires à la vie moderne ; on veut ensuite cultiver l'intelligence de l'enfant de façon à la rendre forte, souple, capable de réflexion et d'efforts* ». Mais nous rappelle Claude Lelièvre, « *apprendre à apprendre ne se fait pas en apprenant n'importe quoi ni n'importe comment.* »

Le « *lire-écrire-compter* » ne caractérise pas l'instruction républicaine

C'est justement le contraire que préconise Jules Ferry qui se distingue fondamentalement du régime précédent. Toutes les disciplines sont importantes parce qu'elles feront « *de l'école primaire une école d'éducation libérale* ». Jules Ferry dénonce par ailleurs les méthodes anciennes d'enseignement de la lecture en disant que « *ceux qui sont plus forts sur le mécanisme ne comprennent rien à ce qu'ils lisent, tandis que les nôtres comprennent.* »

L'éducation civique

Là où Jean-Michel Blanquer mettait en avant dans l'instruction civique, la notion de respect d'autrui, il s'agit pour l'école républicaine de faire des Républicains à une époque où l'Eglise de France met à l'index, en particulier, les manuels d'histoire et d'instruction civique. Mais l'instruction civique ne saurait se réduire à des discours. On doit d'ailleurs à un inspecteur primaire, Barthélémy Profit, la création des coopératives scolaires. « *l'école coopérative, c'est une*

[1] *Préface du* « dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire », *1882-1887, Ferdinand Buisson.*

école transformée politiquement où les enfants qui n'étaient rien sont devenus quelque chose ; c'est une école passée de la monarchie à la république »[2]. C'est ce que Célestin Freinet met en pratique dans sa classe. C'est aussi ce que préconise le plan Langevin-Wallon en 1947 : « *L'École fait faire à l'enfant l'apprentissage de la vie sociale et, singulièrement de la vie démocratique. (…) Il importe en effet d'éviter de cultiver en certains l'absolutisme du chef prédestiné et en d'autres l'habitude paresseuse d'une aveugle soumission.* »

Le « retour » de l'uniforme ?

Notre auteur s'appuie, pour dénoncer cette invocation récente, sur toutes les photos de classe que l'on peut consulter partout. Si les enfants portent une blouse qui n'a rien d'uniforme, c'est essentiellement pour éviter d'abîmer les vêtements à une époque où l'encre des porte-plumes salit beaucoup. Les blouses disparaissent dans les années 1960 avec l'apparition des pointes *Bic*. Des uniformes ont été portés au contraire dans les établissements privés et huppés pour mettre en avant une appartenance à une communauté particulière.

Passons dans l'ouvrage sur les tentatives de la droite actuelle de renforcer les pouvoirs du directeur d'école, ce que refusait une circulaire de 1908 créant les conseils de maîtres ; passons aussi sur le « *Roman national* » d'Ernest Lavisse, repris en 2016 par Nicolas Sarkozy pour aborder ces questions.

L'égalité d'éducation, égalité des chances ?

Pour Jules ferry, l'égalité des droits signifie sortir de la société de castes qui prévalait dans l'Ancien Régime et sa conception de l'égalité d'éducation est purement juridique. Elle n'est pas en contradiction avec la mise en place des deux réseaux scolaires avec des cursus distincts. On trouve ainsi pour les classes bourgeoises des lycées et des collèges allant de la onzième classe au baccalauréat, de l'autre pour les enfants du « *petit peuple* » une école primaire débouchant sur le certificat d'études et pour les meilleurs sur l'école primaire supérieure voire sur les écoles normales primaires pour préparer au métier d'instituteur. Il est donc inexact, selon Claude Lelièvre, d'invoquer l'école de Jules Ferry comme un modèle d'ascenseur social. Ferdinand Buisson, conscient de cette difficulté, imagine un système de bourses pour permettre aux élèves méritants des classes populaires d'intégrer les lycées.

Cela ne va pas sans résistances y compris de la part du journal communiste l'*Humanité* qui écrivait en 1925 « *Un enfant que l'école bourgeoise retient et conduit d'échelon en échelon, c'est un enfant perdu pour sa classe.* »

Il est évident par ailleurs que l'égalité d'éducation des filles reste une « *égalité dans la différence* ». Le cursus de l'enseignement secondaire féminin est plus court et ne conduit pas au baccalauréat. Chacun doit être élevé selon sa condition sociale et genrée. La place des filles à l'université a été une longue et difficile conquête, elle a été variable selon les secteurs et les périodes. Il n'empêche que les inégalités scolaires entre les filles et les garçons restent très fortes et que les manuels scolaires de l'école primaire montrent toujours des stéréotypes de genre.

Pour conclure

Reprenant le discours d'Henri Wallon du 23 mars 1946 qui préfère voir dans la démocratisation de l'enseignement « *l'élévation totale de la nation quelle que soit la situation occupée* » à une conception individualiste du mérite, Claude Lelièvre dénonce le concept actuel de méritocratie au travers des formes de recrutement dans certaines grandes écoles et des « *internats d'excellence* ».

La conclusion revient en définitive à Jules Ferry, tant pour la pédagogie que pour l'administration : « *De même que la pédagogie nouvelle est fondée sur cette pensée qu'il importe bien plus de faire trouver à l'enfant le principe ou la règle que de lui donner tout faits, de même l'administration de l'instruction publique, telle que je la comprends, doit s'occuper essentiellement de susciter l'énergie des maîtres et mettre partout en jeu leur initiative et leur responsabilité.* »

[2] « La coopération à l'école primaire », *Barthélémy Profit*.

casden
BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative
de la Fonction publique

COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN, LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE !

Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles

CASDEN Banque Populaire – Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable – Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne – Siren n° 784 275 778 – RCS Meaux – Immatriculation ORIAS n°07 027 138 • BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 € – Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 Paris Cedex 13 – Siren n° 493 455 042 – RCS Paris – Immatriculation ORIASn° 08 045 100 • Crédit photo : © Roman Jehanno • Conception : Insign 2022 • Merci à Carmen, Élise et Matthieu, professeurs des écoles, d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.

PARIS 2024 PARIS 2024
PARTENAIRE PREMIUM

casden.fr

Retrouvez-nous chez BANQUE POPULAIRE